

## Arbre de Noël et assurance

Nombre d'ASCE organisent les arbres de Noël pour le compte des CLAS, par délégation de maîtrise d'œuvre. Il s'agit pour la plupart d'une après-midi récréative avec un spectacle, des jeux voire des animations. Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue en mai 2025 à Longeville-sur-Mer, la question des responsabilités et de la couverture assurance a été posée par plusieurs participants.

Suite à ces questionnements la FNASCE a interrogé son assureur, en l'occurrence la GMF, qui a apporté les réponses ci-après :

### L'ASCE est-elle couverte si elle intervient pour le compte d'une autre entité ?

Peu importe pour qui la prestation est exécutée. L'ASCE en tant qu'organisatrice de l'événement est couverte par l'assureur de la FNASCE.

Elle est couverte en responsabilité civile, c'est à dire que si l'ASCE est reconnue responsable d'un accident, non intentionnel, elle est couverte et c'est la responsabilité civile qui prendra en charge la réparation et le coût des dommages.

### Les bénévoles qui interviennent dans l'organisation de la manifestation sont-ils couverts en cas d'accident ?

Les bénévoles sont couverts en cas d'accident à la condition qu'ils soient adhérents de l'ASCE organisatrice. Si des personnes non adhérentes viennent aider et se blessent elles ne sont pas couvertes par l'assurance fédérale de la FNASCE.

### Les participants à l'arbre de Noël, sont-ils couverts ?

Lors de ces manifestations, il y a les enfants, leurs parents parfois les grands-parents et voire des amis.

L'assureur de la FNASCE a été très clair sur la prise en charge en cas d'accident des participants. À savoir, **seuls les adhérents et leurs ayants droit nommément cités sur la carte d'adhérent sont couverts en cas d'accident**. A contrario, les non adhérents ne sont pas couverts. Ils ne pourront pas bénéficier des garanties corporelles du contrat fédéral. En cas d'accident, c'est leur assurance personnelle qui pourra intervenir.

L'assureur de la FNASCE ne mettra pas en place de système d'extension à la journée pour les non adhérents.

☆ ☆

☆